

Dominique Bureau

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Directeur des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale*

Au nom du Programme de recherche Biodiversité et Gestion Forestière, j'ai le plaisir de vous **accueillir** aujourd'hui dans les locaux du MEDD.

Nous sommes près de **180 inscrits** à ce colloque de restitution venant de toute la France avec aussi des représentants de la Belgique, de la Suisse, de l'Espagne, de l'Allemagne, du Niger et du Cameroun.

Près des **2/3** environ de la salle est constitué de **gestionnaires et administratifs** pour 1/3 de scientifiques. Cette proportion est tout à fait satisfaisante et encourageante puisque notre souci constant, dans les programmes de recherche auxquels nous participons ou que nous pilotons, est **de transmettre les résultats**, d'aider à la décision aussi bien dans la définition de politiques publiques que dans les évolutions des techniques et des pratiques d'intervention sur le terrain.

La tenue de ce colloque se situe dans **un contexte actuel de débats et d'engagements** sur la biodiversité comme la stratégie nationale et sa déclinaison en plans d'actions, la préparation de la conférence internationale Biodiversité, sciences et gouvernance qui se tiendra à l'Unesco du 24 au 28 janvier 2005) et bien sûr, la gestion durable des forêts et le projet de Programme forestier national ; M. Moulinier développera ce point tout à l'heure.

Avant de lui donner la parole je voudrais juste **effectuer un bref rappel** historique du programme et **souligner le travail de collaboration** et d'interface, caractéristique de ce programme.

Très bref historique :

Il faut se resituer au Sommet de la Terre à **Rio**, en juin 1992, où la Convention sur la Diversité Biologique insistait dans son préambule sur le besoin urgent "**de développer les moyens scientifiques**, techniques et institutionnels propres à assurer le savoir fondamental nécessaire à la conception et à la mise en œuvre des mesures appropriées pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité". Dans ce contexte général, **la forêt** tenait une place particulière qui la mettait souvent au premier rang des préoccupations. Cette place, comme vous le savez, la forêt la doit aussi bien à des raisons objectives, car, de par sa structure complexe et sa richesse en espèces pérennes elle abrite la plus forte biodiversité terrestre, qu'à des motifs plus irrationnels, la forêt constituant pour le grand public l'un des plus forts symboles de "naturalité" et le bois l'exemple même de matériau "propre".

Le maintien, la conservation et la restauration de la diversité biologique sont donc apparus comme un enjeu important dans la gestion des milieux forestiers.

En 1996, pour compléter et amplifier leurs actions déjà engagées en propre, le Ministère chargé de l'écologie, le Ministère chargé de l'agriculture et le GIP Ecofor

(Ecosystèmes Forestiers) ont souhaité mobiliser, **ensemble**, la communauté scientifique autour de ces questions. Ils ont ainsi décidé de la mise en place d'un programme incitatif de recherche spécifique à la biodiversité dans ses rapports avec le fonctionnement et la gestion des écosystèmes forestiers associant étroitement chercheurs et gestionnaires.

En 1997, l'objectif du premier appel à propositions de recherche était de fournir des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers et sur les effets des actions sylvicoles, en vue d'élaborer des outils d'aide à la gestion, pour le maintien ou le développement de la biodiversité. **Sept projets** ont été sélectionnés (portant sur l'incidence du passé sur la biodiversité, la dynamique forestière et la gestion dans l'arrière pays méditerranéen et ses conséquences sur la biodiversité, l'influence des modes de traitements sylvicoles au niveau des peuplements mais aussi sur la gestion de la biodiversité dans des forêts de feuillus de plaine). Un premier rendu de ces travaux s'est déroulé lors du séminaire de février 2002.

Aucun de ces projets n'abordant de façon **explicite le rôle de la diversité dans le fonctionnement de l'écosystème, un nouvel appel à propositions a été lancé en 2000** portant essentiellement sur les relations entre biodiversité et processus écologiques : comment la diversité résulte-t-elle des processus écologiques ? Comment la diversité pilote-t-elle ces processus ? L'appel à propositions réservait également une place aux questions posées par les écosystèmes simplifiés. **Les huit projets** sélectionnés dans le cadre de cet appel sont arrivés à échéance en 2004 et seront présentés au cours de ces journées.

La collaboration

Par ailleurs, je voudrais souligner l'intérêt et la qualité de cette implication tripartite. Car si ce programme de recherche a été lancé à trois, **ce souci d'interface** s'est aussi manifesté **tout au long du programme**, dans le pilotage et les différentes actions d'animation comme

- les séminaires de programme de décembre 1999 et février 2002
- ou bien tout dernièrement la synthèse bibliographique « Biodiversité et gestion forestière. Connaître pour préserver. » qui présente un bilan des connaissances sur la biodiversité et ses liens avec la gestion forestière ;
- et bien sûr dans ce colloque de restitution, dont les objectifs, sont de présenter des résultats mais aussi de dégager les besoins de recherche en liaison étroite avec les acteurs forestiers en vue, je l'espère, de poursuivre cette collaboration tripartite.

Il faut **aussi** souligner le **travail collectif** qui a été réalisé par **les instances** du Programme :

- le Comité d'Orientation dont la composition reflétait les besoins des tutelles et des utilisateurs, avec une implication particulière de l'ONF et de l'IDF (institut pour le développement forestier) comme vous le verrez dans le déroulement du colloque
- le Conseil Scientifique rassemblant des experts des espaces naturels et des espaces forestiers, présidé par **Claude Millier**, qui a su aussi bien mener et arbitrer

des débats scientifiques passionnants que les synthétiser et les restituer devant le CO

- le Gip Ecofor qui a brillamment rempli ses missions de coordination, de gestion du programme et de liaisons entre les équipes et les instances.

Il faut remarquer que ce travail en commun a abouti à un débat cohérent et à une unité globale dans la définition des objectifs et l'analyse des projets et des résultats.

Pour conclure et résumer, nous pouvons présenter BGF comme

Un Programme original par l'association entre **chercheurs et gestionnaires**

Un Programme très ancré dans le milieu **forestier** s'appuyant sur des questionnements de gestionnaires

Un Programme inséré dans le travail scientifique de la communauté, co-participant avec d'autres à la réalisation de ces objectifs, support de très nombreuses thèses financées par ailleurs, facilitant la mise en synergie d'équipes bien au-delà des écologues forestiers.

Un Programme qui nous apparaît, avec sa musique propre, **contribuer à l'offre française en matière de recherche et de gestion sur la biodiversité** en vue de la Conférence organisée par la France début 2005 et dans le cadre de la Stratégie Nationale sur la Biodiversité.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui, qui est importante pour nous, et je passe la parole à Alain Moulinier, du Maapar.

Alain Mouliner

*Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
Directeur Général de la Forêt et des Affaires Rurales*

Je tiens tout d'abord à manifester la satisfaction de la DGFAR de la très bonne collaboration interministérielle qui règne depuis la création de ce programme il y a 8 ans. Il faut également remercier, comme vient de la faire Dominique Bureau, le GIP ECOFOR et le Président du conseil scientifique, Claude Millier, qui se sont beaucoup investis, aux côtés de la D4E, dans l'animation du programme et l'organisation de ces 2 journées.

Comme l'a rappelé Dominique Bureau, la tenue de ce colloque coïncide avec une actualité très riche sur le thème de la biodiversité. Mais les acteurs forestiers et les scientifiques, aujourd'hui réunis dans cette salle, n'ont pas attendu la mise en place de la stratégie nationale pour la biodiversité, ni le colloque international prévu en janvier, pour étudier et intégrer dans les pratiques de gestion forestière le concept de préservation de la biodiversité.

Conscients de la richesse que représente la forêt en matière de biodiversité, son maintien est clairement apparu comme un élément essentiel de la gestion durable des forêts, principe qui a clairement été énoncé dans la loi forestière de juillet 2001. La recherche de l'équilibre entre les trois grands piliers de la gestion durable – rôle économique, environnemental et sociétal – est désormais une préoccupation majeure du milieu forestier, qui, traditionnellement, dispose d'une culture patrimoniale sur le long terme.

Ainsi, en France et dans de nombreux pays d'Europe, le secteur a su se doter de dispositifs d'observations et de suivi des forêts et dispose de ce fait de nombreuses données écologiques. Citons : les dispositifs du département santé des forêts, le réseau RENECOFOR, les inventaires et les données écologiques de l'IFN, le réseau de suivi des incendies de forêts et les nombreuses données contenues dans les catalogues de stations forestières.

Face à cet enjeu environnemental et à l'importance des surfaces forestières au niveau mondial, la conservation et la restauration de la diversité biologique des forêts ont été rapidement positionnées au cœur des débats internationaux comme en témoignent les nombreuses résolutions adoptées, suite au sommet de Rio, lors des conférences ministérielles pan-européennes sur la protection des forêts en Europe. Ainsi,

- la conférence d'Helsinki, en juin 1993, a défini, dans sa deuxième résolution (H2) les principes généraux pour la conservation de la diversité biologique des forêts européennes ;
- la conférence de Lisbonne, en juin 1998, a effectué des recommandations opérationnelles pour une gestion durable des forêts européennes et a défini une liste de critères et indicateurs s'y associant. Ces indicateurs sont d'ailleurs en cours d'actualisation et nous avons confié la coordination de ce travail à l'IFN. Leur parution est attendue pour 2005 ;
- enfin, lors de la dernière conférence qui s'est tenue à Vienne, en avril 2003, les Etats signataires de la résolution n°4, dont la France, se sont

engagés à suivre une série de dispositions contribuant à conserver et à améliorer la diversité biologique des forêts en Europe.

Dans le droit fil des engagements internationaux, la politique nationale forestière menée au cours des dernières années s'est efforcée de contribuer au mieux à ces objectifs en adaptant et en renforçant certains dispositifs réglementaires ou contractuels.

Nous pouvons notamment citer :

- la réglementation relative aux boisements qui entend favoriser la diversité interspécifique ;
- les dispositions contraignantes en matière de défrichement ;
- le dispositif réglementaire, récemment révisé, en matière d'utilisation du matériel forestier de reproduction et une politique active de conservation des ressources génétiques forestières grâce à une implication forte des organismes de recherche et de développement ;
- les projets de décrets d'application de la directive européenne « plans et programmes », qui prévoient de soumettre à l'évaluation environnementale les documents régionaux d'orientation forestière, les directives régionales d'aménagement des forêts domaniales, les schémas régionaux d'aménagement des forêts communales et schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées (les décrets sont au Conseil d'Etat) ;
- l'abaissement des seuils régionaux d'assujettissement des forêts privées à l'établissement d'un plan simple de gestion, en application de la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (10 à 25 ha au lieu de 25 ha).

Par ailleurs, il convient de souligner la forte contribution de la forêt domaniale à la préservation de la biodiversité tant au niveau national que local qui justifie la création récente d'une direction du développement durable au sein de l'Office national des forêts. En outre, le contrat d'objectifs signé en 2001 entre l'Etat et l'Office, pour la période 2001-2006 prévoit notamment :

- l'obligation pour l'établissement de réaliser un bilan patrimonial en matière de biodiversité générale ;
- la désignation de trois réserves intégrales de grande taille (environ 2000 ha). Les réflexions sont en cours autour des trois sites identifiés : la forêt de Chizé pour la zone Atlantique, le massif du Vercors pour la zone montagnarde et les Maures pour la zone méditerranéenne.
- un objectif, déjà atteint, de classer 15% de la surface des forêts domaniales en sites Natura 2000, afin de protéger la biodiversité « remarquable ».

Je tiens à souligner que ces objectifs témoignent, comme pour le programme de recherche « Biodiversité et gestion forestière », d'une collaboration interministérielle efficace et justifiée par la nature même du sujet.

Comme je viens de l'illustrer, le milieu forestier se positionne parmi les secteurs les plus avancés en terme de politique de préservation de la biodiversité. Ce constat a été clairement établi lors de l'élaboration de la « Stratégie nationale biodiversité » et il a donc été décidé d'exclure ce secteur des plans prioritaires, contrairement au secteur agricole. Il est toutefois prévu d'établir un plan d'actions « forêts » rattaché à cette stratégie nationale.

Cette avancée relative du milieu forestier ne doit toutefois pas cacher la difficulté de l'exercice.

Certes, les programmes de recherche européens et les programmes nationaux, comme celui qui nous réunit aujourd'hui, ont permis une avancée significative des connaissances scientifiques dans ce domaine au cours des dernières années. Je tiens à saluer l'effort collectif entrepris par la communauté scientifique et technique très bien représentée aujourd'hui dans cette salle. Mais relever le défi d'une prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière soulève encore beaucoup de questions en matière de connaissances, d'ingénierie, d'impact et de suivi, face auxquelles le gestionnaire se sent parfois démuni.

La mise en œuvre des orientations politiques en matière de biodiversité ne peut se faire sans un dialogue constructif entre chercheurs et gestionnaires, et c'est bien sur ces bases que le programme de recherche « Biodiversité et Gestion Forestière » a été construit et continuera, je l'espère, à vivre.

8 ans après son lancement et après 2 appels d'offre, il a paru essentiel d'organiser ce colloque en dépassant les objectifs traditionnellement assignés à un colloque scientifique. Ainsi ces 2 journées visent 3 objectifs principaux :

- exposer les résultats des projets menés dans le cadre du programme : ce sera plus spécifiquement l'objet de cette première journée ;
- permettre un dialogue constructif entre chercheurs et gestionnaires autour des questions posées par la biodiversité : cet objectif animera la journée de demain ;
- et enfin, faire le point sur le chemin parcouru depuis le lancement du programme et dégager les axes de travail à privilégier pour l'avenir, notamment à l'occasion de la table ronde finale qui sera présidée par Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages au MEDD.

Pour préciser le déroulement de ces deux journées, je passe à présent la parole à Michel Badré.

Michel Badré
Directeur sortant du GIP Ecofor

Tout d'abord merci à Dominique Bureau et à Alain Mouliner d'avoir manifesté par leur présence aujourd'hui l'intérêt qu'ils portent à nos travaux.

Je tiens à préciser que je présente le déroulement de ces deux journées au titre de directeur sortant d'Ecofor, et j'en profite pour présenter le directeur entrant, Jean-Luc Peyron.

Dominique Bureau a dit que l'un des objectifs de ce type de colloque est d'assurer l'appropriation des résultats par les utilisateurs. Je vais donc présenter l'ensemble de ces deux journées avec un regard de gestionnaire.

Qu'est ce qu'un gestionnaire ? C'est un perturbateur d'écosystème qui a en tête comme objectifs les usages de la forêt et comme éthique (ou comme intérêt) le maintien d'un bon état de la forêt, le bon état étant pris ici au sens où la directive cadre sur l'eau parle du bon état écologique, ou au sens où Natura 2000 parle du bon état de conservation des habitats.

Cette dialectique bon usage / bon état peut nous servir de fil conducteur pour relire le programme de ces deux jours de colloque, en commençant par le titre. Dans "Biodiversité et gestion forestière", le mot le plus important, c'est le "et".

Les différents axes de travail choisis pour les deux journées sont de bons reflets de l'importance de ce mot :

1. Le premier concerne les relations entre biodiversité et fonctionnement des écosystèmes. Je l'illustrerais par l'une des présentations dont le titre (je ne connais pas son contenu) m'a fortement accroché : *"Diversité fonctionnelle des communautés d'ectomycorhizes et résilience des hêtraies de plaine face aux contraintes environnementales : effet du traitement sylvicole."* Ce titre évoque en effet un cercle vertueux que le forestier essaie de faire fonctionner, à la fois parce que c'est bon pour l'écosystème et parce qu'il est convaincu que c'est son intérêt. Il arrive malheureusement que le cercle ne soit pas si vertueux et même devienne vicieux. Le programme Biodiversité et Gestion Forestière a tenté d'étudier de tels cercles vertueux et les gestionnaires écouteront avec intérêt les possibilités d'extensions de ce type d'étude.

2. Le deuxième axe se rapporte aux questions génétiques. Il renvoie aux questions des échelles de perceptions de temps et d'espace. Le forestier raisonne soit à un endroit donné, et il raisonne alors en termes d'itinéraire sylvicole, soit à un instant donné, en implantant ses actions dans un paysage, il doit alors prendre en compte ce qu'Henri Décamps appelle le modèle "tache – corridor - trame". Les travaux qui nous seront présentés sur les aspects génétiques de la diversité biologique renvoient à ce deuxième regard : comment les actions du forestier sur la trame des écosystèmes forestiers contribuent-elles à conserver, ou à dégrader, la diversité génétique ?

3. Le troisième axe évoque la dimension spatiale que doit prendre toute réflexion sur la diversité biologique. Le gestionnaire forestier a toujours en tête les échelles de temps et d'espace sur lesquelles sont calés les peuplements forestiers :

quelques décennies pour le temps, quelques ares ou hectares pour l'espace. Cependant d'autres espèces, végétales ou animales, fonctionnent sur des échelles complètement différentes et il ne sera pas inutile de réfléchir sur la compatibilité de ces échelles.

4. Le quatrième axe pose la question de la réaction des écosystèmes aux perturbations. La nature a été très généreuse ces dernières années en perturbation, fournissant aux chercheurs de très beaux terrains d'expérience, notamment avec les tempêtes de 1999. Les gestionnaires sont très intéressés par les retours des chercheurs sur l'impact de ces perturbations sur le fonctionnement des écosystèmes, en particulier pour la diversité biologique. En effet on entend dire depuis quelques années qu'il est satisfaisant, par exemple, de maintenir des îlots de vieillissement, ou bien de ne pas faire d'intervention portant sur de trop grandes surfaces. On fonctionne donc avec des raisonnements plus ou moins intuitifs et écologiquement corrects ; mais y a-t-il derrière ces raisonnements une réalité mesurable, appréciable et confirmée par des travaux de recherche ? Nous serions très intéressés de le savoir.

5. Le dernier volet de nos travaux sera quelque chose de très satisfaisant pour l'ingénieur que je suis puisqu'on va parler d'indicateurs et d'ingénierie écologique. On va donc arriver à des questions très techniques, après être partis de notions très conceptuelles, un peu déstabilisantes pour l'ingénieur. Pour la biodiversité par exemple, on est parti d'un mot "biodiversité", sans vraiment le définir, et on a cherché à comprendre comment ça fonctionnait. , toujours sans le définir. Après avoir un peu mieux compris quelques mécanismes de fonctionnement, on s'est demandé – toujours sans définir le mot "biodiversité" – comment la mesurer, et on a parlé d'indicateurs. Enfin, on s'est demandé comment orienter les processus contrôlant la biodiversité, toujours sans définition du mot. Peut-être à la fin, c'est un rêve, la définira-t-on ? Je trouve que cela serait rassurant et satisfaisant, mais peut-être que ça ne changerait rien d'autre.

6. Une table ronde conclura nos travaux, avec un thème très important pour nous. Le but est de faire le point sur les travaux qui ont été faits, mais aussi d'ouvrir des perspectives et de réfléchir ensemble sur les travaux qui seront faits dans les années à venir. Le débat de clôture est donc pour très important et nous aidera à imaginer la suite du programme.

Voilà ce que je voulais vous dire sur l'organisation de ces journées, sans oublier un point que je n'ai pas évoqué et qui correspond précisément à l'exposé introductif qui va démarrer : ce programme est très biotechnique, comme nous le dit de temps à autre Claude Millier, et peu, voire pas du tout, tourné vers les sciences sociales et humaines. L'exposé introductif porte sur ces thèmes et ouvrira peut-être des voies pour la suite.